

*des Princes Sc.* Septemb. 1737. 173

le plaça sur un magnifique Catafalque, où il demeura exposé jusqu'au 14. qu'on le transféra à l'Eglise de St. Laurent, & y fut inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres. La marche du Convoi funébre commença par le Clergé tant Régulier que Séculier. suivi des Chevaliers de l'Ordre de St. Erienne & des Officiers de la Cour, tous en habits de deüil. Le Corps du Grand Duc venoit ensuite. Il étoit environné des Ministres & Seigneurs de la Cour & des Trabans de la Garde. Le Sénat en corps fermoit la marche. L'Electrice Doüairiere accompagna le Corps jusqu'à la Porte du Palais, & se rendit ensuite par une voye plus courte à l'Eglise où elle assista à toute la cérémonie de l'inhumation. Le 15. cette Princesse retourna en grand Deüil & avec une nombreuse suite à la même Eglise, où elle entendit la Messe. Le soir elle dépêcha un Exprés à Vienne, & le lendemain elle a reçu les complimens de condoléance sur la mort du feu Grand Duc son frere. Comme ce Prince n'a point fait de Testament, l'Electrice Doüairiere s'est mise en possession des Biens mobiliaires de S. A. R. en qualité de son héritiere *ab intestato*.

II. La mort du Sérénissime Grand Duc ouvrant la succession de ses Etats à S. A. R. le Duc de Lorraine; la prise de possession s'en fit le 12. avec beaucoup de cérémonies. Le Sénat & le Conseil des Deux-Cens s'étant assemblés ce jour-là dans la Salle du vieux Palais, le Prince de Craon, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Lorraine, s'y rendit aussi vers le midi, précédé de quatre Trabans de la Garde & de douze Estaffiers du feu Grand Duc; quatre Sénateurs & le Secrétaire d'Etat le reçurent au bas de l'escalier, & le conduisirent dans la Salle où il se plaça sous un Dais. Le Chancelier fit ensuite la lecture d'un Edit du Duc de Lorraine, contenant l'Acte d'Investiture accordée à ce Prince par l'Em-

M                    percur,